

ECOLE DE BAIX

A l'attention des parents pour la rentrée 2019

Madame, Monsieur,

Voici quelques renseignements utiles pour la rentrée :

- **Date de la rentrée des élèves** : lundi 2 septembre 2019
- **Horaires de l'école** : 9h-12h, 13h30-16h30 : lundi, mardi, jeudi et vendredi.
Accueil des élèves à partir de 8h50 et 13h20.
- **Adresse** : 349 avenue des Lilas 07210 BAIX . **Tél** : 04.75.84.77.87

SERVICES PERISCOLAIRES

Inscription : Fiche d'adhésion à compléter obligatoirement (que l'enfant fréquente ou non les services périscolaires), accompagné de l'autorisation parentale pour l'usage de photographies ou de vidéos.

Date limite : avant le vendredi 28 juin 2019

- par mail à periscolaire@baix.fr
- ou à déposer dans la boîte aux lettres services périscolaires (à l'entrée de l'école)
- ou à remettre à Carol, Responsable cantine et garderie.

Garderie périscolaire

- **Horaires** : ouverture de 7h30 à 8h40 et de 16h30 à 18h30.
- **Tarifs** : 30€ / trimestre. Facture adressée à l'issue de chaque trimestre sur le portail famille.
- **Règlement** : *Téléchargeable sur le portail famille baix.inforoutes.fr, sur le site internet www.baix.fr et disponible en Mairie.*

Cantine

- La Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron assure la production des repas.
*Voir la **note de la communauté de communes jointe**.*

Inscription, réservations et facturation : www.barres-coiron.fr

Date limite : avant le vendredi 28 juin 2019

- L'encadrement des enfants est assuré par le personnel communal.
- **Règlement** : *Téléchargeable sur le portail famille baix.inforoutes.fr, sur le site internet www.baix.fr et disponible en Mairie.*

Transport

Le transport scolaire est ouvert à tous les enfants de plus de trois ans scolarisés à l'école publique de Baix.

- La Région Auvergne Rhône Alpes assure le transport scolaire du matin et du soir.

Informations et formulaire d'inscription : <https://www.auvergnerrhonealpes.fr/scolaireardeche>

Date limite : avant le vendredi 19 juillet 2019

Coût: participation financière des familles et de la Commune

Pour les enfants inscrits à l'école maternelle, l'encadrement des enfants dans le car est assuré par le personnel communal.

- **Règlement** : *Téléchargeable sur le portail famille baix.inforoutes.fr, sur le site internet www.baix.fr et disponible en Mairie.*